



**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/73

QUESTION N°7

OBJET : ENVIRONNEMENT / SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL PARISIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN VELO COMMUNAL

**L'an deux mille vingt-cinq
Le huit octobre
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX
Jean-Claude CHEVRIER - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Brigitte SCHMIDT - Mathilde MISSLIN - Eric BOSC
Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Maria GYUON
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Christophe CONNAN a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Souleymane SANOGO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Amélie SANDRIN

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 1



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Route,

Vu la délibération n°D/2020/135 du Conseil Communautaire portant approbation du schéma stratégique cyclable de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Vu la délibération N°D/219/145 du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2019 portant approbation du règlement d'attribution des fonds de concours dans le cadre du Plan vélo communautaire, modifié par la délibération n°D/20022/14 en date du 17 février 2022,

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération val parisis de développer une stratégie territoriale de développement de la pratique cyclable afin de s'inscrire dans le Plan vélo régional,

Considérant que le développement de la pratique cyclable nécessite des aménagements qualitatifs et sécurisés sur des itinéraires continus,

Considérant le soutien financier pouvant être apporté par la Communauté d'Agglomération val parisis pour la mise en œuvre du Plan vélo communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité,

- ✓ **SOLLICITER** un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis à hauteur de 50% du coût total hors taxe des travaux, estimé à 440 649 €, soit 220 324 €.
- ✓ **APPROUVER** le plan de financement suivant :

	Taux de participation	Montant H.T
Dépenses prévisionnelles		440 649 €
Montant sollicité auprès de la CAVP	50 %	220 324 €
Montant sollicité auprès du Département	15 %	66 097 €
Montant sollicité auprès de la Région	15%	66 097 €
Montant à charge de la Commune	20%	88 131 €

- ✓ **PRECISER** que le montant restant à la charge de la Commune, déduction faite de toutes les subventions octroyées, sera impérativement supérieur ou égal à 20% du montant total des travaux
- ✓ **SOLLICITER** une autorisation de commencement de travaux anticipé sans attendre la notification de la Communauté d'Agglomération Val Parisis
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre du dossier.

Vote :

Pour : 27 dont 4 mandats

Abstention : 1 (M. Murcia)

Transmis en Préfecture le : 09/10/2025

Publié(e) le : 09/10/2025

Exécutoire le : 09/10/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 8 OCTOBRE 2025**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

